



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 15
- de votants : 15
- d'absent : 0

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du six septembre

L'an deux mille vingt deux,

Le **mardi 6 septembre 2022 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; Mme Pascale FORNOT; Mme Édith PAILLER; Mme Karine BOUILLE; M. Nicolas JEANDOT; M. Luc PIERRET; M. Sylvain SŒUR; M. Etienne MACHUREY; Mme Hélène ASTRIC; M. Franck NIALON; Mme Sakina JAMALI; Mme Éliane NUNINGER; M. Thomas MILLET; M. Gérard BASTIEN.

Membres absents : aucun

Mme Éliane NUNINGER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/09/2022

Date d'affichage : 07/09/2022

Objet : CAREL : décision modificative n°2 pour le paiement de la part patronale

L'adjoint au Maire en charge des finances expose que Mme Hélène ASTRIC, en qualité de maire, a souscrit un contrat d'adhésion auprès de la CAREL, organisme de caisse de retraite complémentaire pour élus, avec effet rétroactif au 1/05/2020.

Ainsi le montant de sa cotisation est de 3 510.79 €.

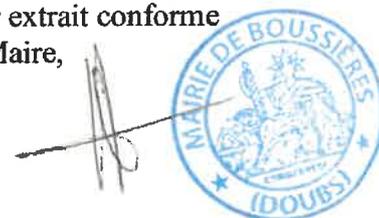
Conformément à la réglementation, la commune doit abonder la part patronale pour 3 510.79 €. Les crédits n'ayant pas été prévus au moment du vote du budget 2022, il convient de procéder à un transfert de crédits.

Il propose de transférer 3 520 € de l'article 6588 (autre charges diverses de gestion) à l'article 65313 (cotisation de retraite des élus).

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 1 voix, 4 voix pour et 10 abstentions ce transfert de crédits.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :

- de conseillers
en exercice : 15
- de présents : 15
- de votants : 15
- d'absent : 0

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du six septembre

L'an deux mille vingt deux,

Le **mardi 6 septembre 2022 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; Mme Pascale FORNOT; Mme Édith PAILLER; Mme Karine BOUILLE; M. Nicolas JEANDOT; M. Luc PIERRET; M. Sylvain SÆUR; M. Etienne MACHUREY; Mme Hélène ASTRIC; M. Franck NIALON; Mme Sakina JAMALI; Mme Éliane NUNINGER; M. Thomas MILLET; M. Gérard BASTIEN.

Membres absents : aucun

Mme Éliane NUNINGER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/09/2022

Date d'affichage : 07/09/2022

Objet : DM n°3 : transfert de crédits au 673

L'adjoint au maire en charge des finances rappelle qu'au cours du conseil municipal du 4 juillet 2022, il a été convenu de procéder au remboursement des communes Vorges-les-Pins, Torpes et Thoraise qui refusent l'augmentation de 3.4 € / hab et qui souhaitent rester sur une participation de 1.7 €/hab pour le fonctionnement de la Bibliothèque Intercommunale pour l'année 2021.

Afin de procéder au remboursement sur un exercice intérieur (2021), il convient de transférer les crédits nécessaires. Il propose de transférer 2 500 € de l'article 615228 à l'article 673.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 15
- de votants : 15
- d'absent : 0

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du six septembre

L'an deux mille vingt deux,

Le **mardi 6 septembre 2022 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; Mme Pascale FORNOT; Mme Édith PAILLER; Mme Karine BOUILLE; M. Nicolas JEANDOT; M. Luc PIERRET; M. Sylvain SCEUR; M. Etienne MACHUREY; Mme Hélène ASTRIC; M. Franck NIALON; Mme Sakina JAMALI; Mme Éliane NUNINGER; M. Thomas MILLET; M. Gérard BASTIEN.

Membres absents : aucun

Mme Éliane NUNINGER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/09/2022

Date d'affichage : 07/09/2022

Objet : Taux d'indemnité de fonction du maire

L'adjoint au maire en charge des finances expose qu'au 1er juillet 2022, l'état a décidé la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. De ce fait l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus a également été valorisé (+ 3.5 %).

Il propose de baisser le taux d'indemnisation du maire à concurrence de - 3.5% , afin de ne pas faire supporter à la commune le coût de cette augmentation

Il précise que cette baisse, fait tomber les indemnités sous la barre de la moitié du plafond de la sécurité sociale, et permet à la commune de Boussières, via la baisse des charges patronales et de réaliser des d'économies.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **Boussières**, 25320.
Séance du six septembre
L'an deux mille vingt deux,
Le mardi 6 septembre 2022 à 20h00 heures.
Le conseil municipal de cette commune , régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières
sous la présidence de :
M. Eloy JARAMAGO, maire.

Nombre :
- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 15
- de votants : 15
- d'absent : 0

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; Mme Pascale FORNOT; Mme Édith PAILLER; Mme Karine BOUILLE; M. Nicolas JEANDOT; M. Luc PIERRET; M. Sylvain SŒUR; M. Etienne MACHUREY; Mme Hélène ASTRIC; M. Franck NIALON; Mme Sakina JAMALI; Mme Éliane NUNINGER; M. Thomas MILLET; M. Gérard BASTIEN.

Membres absents : aucun

Mme Éliane NUNINGER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/09/2022

Date d'affichage : 07/09/2022

Objet : Modification de l'objet de la régie de recettes de la Bibliothèque

L'adjoint au maire en charge des finances expose qu'afin de proposer à la vente les cartes jeunes, il convient de modifier l'objet de la régie de recettes de la Bibliothèque.

Actuellement l'objet de régie est : l'encaissement des cotisations des abonnés et l'encaissement de la vente de livres réformés.

La distribution gratuite aux élèves âgés de 11 à 18 ans (6^{ème} à terminale) est bien entendue maintenue. La vente à 6 € concerne tous les autres porteurs.

Il précise que la médiathèque de Boussières est désormais adhérente au réseau carte jeune. De ce fait, le coupon avantage inscription à une bibliothèque fonctionnera pour celle de Boussières.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette modification de la régie de recettes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **Boussières**, 25320.
Séance du six septembre
L'an deux mille vingt deux,
Le mardi 6 septembre 2022 à 20h00 heures.
Le conseil municipal de cette commune , régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières
sous la présidence de :
M. Eloy JARAMAGO, maire.

Nombre :
- de conseillers
 en exercice : 15
- de présents : 15
- de votants : 15
- d'absent : 0

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; Mme Pascale FORNOT; Mme Édith PAILLER; Mme Karine BOUILLE; M. Nicolas JEANDOT; M. Luc PIERRET; M. Sylvain SŒUR; M. Etienne MACHUREY; Mme Hélène ASTRIC; M. Franck NIALON; Mme Sakina JAMALI; Mme Éliane NUNINGER; M. Thomas MILLET; M. Gérard BASTIEN.

Membres absents : aucun

Mme Éliane NUNINGER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/09/2022
Date d'affichage : 07/09/2022

Objet : Dénonciation de la convention de mise à disposition d'un terrain communal

Le Maire rappelle que par convention en date 01/01/2022 la commune loue à la junior association « Rêve d'Éléphant » assistée par l'association « l'École de la Vie » un terrain communal cadastrée AB 38.

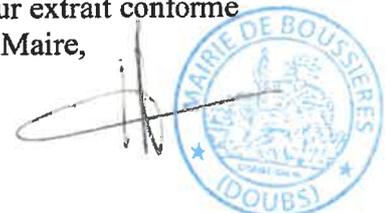
Suite à la réunion de quartier de juin 2022 aux cités des papeteries, et à l'intervention de Mme Soubinh annonçant qu'elle avait trouvé un terrain sur une commune proche, il est proposé de mettre fin à cette convention.

En effet conformément à l'article 9 "résiliation de la convention", le preneur n'ayant pas procédé au paiement du loyer il n'a donc pas respecté ses obligations. De plus le preneur devra remettre le bien en état ou supportera financièrement les coûts liés à la remise en état du terrain loué.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte par 1 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 15
- de votants : 15
- d'absent : 0

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du six septembre

L'an deux mille vingt deux,

Le **mardi 6 septembre 2022 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :
M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; Mme Pascale FORNOT; Mme Édith PAILLER; Mme Karine BOUILLE; M. Nicolas JEANDOT; M. Luc PIERRET; M. Sylvain SŒUR; M. Etienne MACHUREY; Mme Hélène ASTRIC; M. Franck NIALON; Mme Sakina JAMALI; Mme Éliane NUNINGER; M. Thomas MILLET; M. Gérard BASTIEN.

Membres absents : aucun

Mme Éliane NUNINGER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/09/2022

Date d'affichage : 07/09/2022

Objet : Convention de mise à disposition de la salle d'éveil de l'école maternelle

Le Maire expose que monsieur Bruno BERNARD souhaite utiliser la salle de motricité de l'école maternelle afin de proposer son activité de "relaxation-bien être". Cette activité aura lieu le lundi de 18 h à 20h.

Le Maire propose d'établir une convention à titre gracieux pour le prêt de cette salle, comme il l'avait été lors des mandats précédents.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 1 abstention et 14 voix pour et autorise le maire à signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du six septembre

L'an deux mille vingt deux,

Le **mardi 6 septembre 2022 à 20h00 heures**.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Nombre :

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 15
- de votants : 15
- d'absent : 0

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; Mme Pascale FORNOT; Mme Édith PAILLER; Mme Karine BOUILLE; M. Nicolas JEANDOT; M. Luc PIERRET; M. Sylvain SŒUR; M. Etienne MACHUREY; Mme Hélène ASTRIC; M. Franck NIALON; Mme Sakina JAMALI; Mme Éliane NUNINGER; M. Thomas MILLET; M. Gérard BASTIEN.

Membres absents : aucun

Mme Éliane NUNINGER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 01/09/2022

Date d'affichage : 07/09/2022

Objet : Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune au GBM pour les travaux de trottoirs rue du Maroc

Le Maire expose que dans le cadre du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours : à hauteur de 50% pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

Pour le programme 2020, il a été réalisé une opération « Rue du Maroc – trottoirs » dans le cadre du programme annuel de requalification et créations de voirie engagé par GBM.

Les opérations sont maintenant terminées et soldées, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de chaque opération citée ci-dessus, fonds de concours dont le montant arrêté à ce jour à **53 911,02 € HT**. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,

